

Commune de COINCY

Enquêtes Publiques conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Enquête Parcellaire

**Concernant le projet de réalisation d'un aménagement paysager
en vue de l'intégration environnementale de la plate-forme logistique LIDL**

DUP

Rapport du Commissaire Enquêteur

Enquête Publique du 21 Juin au 5 Juillet 2023

GENERALITES

CADRE REGLEMENTAIRE :

-Il s'agit d'un Projet d'Aménagement Paysager en vue de l'intégration environnementale de la plate-forme logistique LIDL située en partie sur la Commune de COINCY.

Ce projet nécessite la maîtrise foncière de la zone d'implantation .La totalité des parcelles nécessaires à la réalisation ont été acquises par la Commune sauf la parcelle 54 les propriétaires refusant toutes les propositions. Une procédure d'expropriation est donc engagée au titre de l'Utilité Publique.

-Le dossier de DUP est effectué en application :

+du code de l'expropriation pour Utilité Publique: articles L-110-1, L-112-1, L-121-1 et suivants, L-131-1 et suivants

+de l'article R 123-5 du Code de l'Environnement

Il y a donc lieu de soumettre cette demande a Enquête Publique conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique.

EXPROPRIANT :

Mairie de COINCY
1, place de la mairie
57530 COINCY

PIECES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE :

-Délibération du 21 Octobre 2022 du Conseil Municipal de COINCY

-Dossier de demande présenté par la Mairie de COINCY sollicitant l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP le 26 Octobre 2022

-Désignation par le Tribunal Administratif de Strasbourg du Commissaire Enquêteur (Mr Christian STAF) et de son suppléant (Mr Pierre GAUTIER) N° E 23000050/67 du 05 Mai 2023

-Arrêté du Préfet de la Moselle portant ouverture de l'enquête publique DCAT/BEPE/N°2023-123 du 31 Mai 2023.

LE PROJET OBJET DE L'ENQUETE

HISTORIQUE :

- En 2015 la Société LIDL a implanté une importante plate-forme logistique en partie sur le ban de la Commune de COINCY. Cette construction se situe a quelques 150 m des premières maisons d'habitation et génère d'importantes nuisances sonores, lumineuses, visuelles et environnementales.

-Les conclusions de l'enquête publique réalisée lors de son implantation (27/09/2013) avec Avis Favorable préconisait néanmoins la création de merlons de terre végétalisés et arborés entre le dépôt et les habitations. Cette préconisation était reprise dans l'article 2-4-3 de l'arrêté d'exploitation de la Préfecture de la Moselle N° 2014-DLP/BUPE-35 du 11/02/2014.

INTERET DES MERLONS :

L'objectif de ces réalisations consiste à requalifier l'espace pour répondre aux nuisances générées par l'activité du site et le bâti (tours aérorefrigérantes) et rétablir la continuité verte.

REALISATION DES MERLONS :

-En préalable a cette réalisation, la Commune de COINCY devait procéder aux acquisitions foncières nécessaires soit 2 ha 22 ca de terres agricoles et de friches en vue de l'édification d'un merlon de 203,5 m de longueur

-A ce jour, l'acquisition directe par la Mairie aux propriétaires d'une parcelle de 516 m² (parcelle N°54, section 22) s'avère impossible après de nombreuses relances

-De façon a ne pas ralentir les travaux, 2 merlons de 81 et 118m de long, séparés par la parcelle 54 sont en cours de réalisation

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

Suite a la demande de la Mairie la DREAL répond que le projet ne nécessite pas de Demande au Cas par Cas.

L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, toutes les procédures réglementaires ont été respectées. Le dossier technique est détaillé et complet et répond aux exigences de la réglementation.

CALEBDRIER :

-L'enquête publique s'est déroulée du 21/06/2023 au 05/07/2023 en Mairie de COINCY

-Permanences :

+ le 21/06/2023 de 16 h 30 à 18 h 30 , ouverture de l'enquête

+ le 05/07/2023 de 16 h 30 à 18 h 30 , clôture de l'enquête

-Visite du site :

J'ai visité le site objet du projet le 07/06/2023 lors d'une visite en Mairie.

PUBLICITE :

-L'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique a été publié dans la presse locale :

+Le Républicain Lorrain, les 06/06 et 21/06/2023

+Les Affiches d'Alsace et de Lorraine, les 06/06 et 23/06/2023

-L'affichage règlementaire a été effectué au panneau d'affichage de la Mairie, le certificat d'affichage est joint en annexe

PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER D'ENQUETE :

L'ensemble des pièces suivantes ont été mises à disposition du public :

-Arrêté Préfectoral prescrivant l'enquête publique N° DCAT/BEPE/2023-123 du 31/05/2023

-Dossier de Demande d'Enquête Publique préalable à la DUP comprenant:
+notice explicative

+plan de situation
+plan général des travaux
+appréciation des dépenses
+délibération du Conseil Municipal
+réponse de la DREAL concernant l'étude d'impact environnemental

-Registre d'enquête ouvert le 21/06/2023 en Mairie de COINCY

-Le site internet de la préfecture permettant au public de prendre connaissance du dossier et de faire des remarques : pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr

REMARQUES DU PUBLIC :

Il n'y a pas de remarques du Public par courrier ou par message électronique